

COMITÉ DE DIRECTION DU 18 OCTOBRE 2021

PROCES VERBAL DE SEANCE

Collège des élus						Collège des socio-professionnels					
Statut	NOM	Prénom	P.	A.	E.	Statut	NOM	Prénom	P.	A.	E.
Titulaire	MESNIL	Jean-Philippe	X			Titulaire	DUCLOS	Jacques			X
Titulaire	DAGORN	Grégoire			X	Titulaire	HOFMAN	Mark			X
Titulaire	ALLENO	Delphine		X		Titulaire	PLESSARD	Jean-Marc		X	
Titulaire	MARTIN	Béatrice	X			Titulaire	BISSON	Delphine	X		
Titulaire	GARIGUE	Jacques	X			Titulaire	JULIENNE	Valérie		X	
Titulaire	COURVALLET	Samuel		X		Titulaire	DUBOC	Yann		X	
Titulaire	GUIBOUT	Maryvonne			X	Suppléant	SAMSON	Gérard			X
Titulaire	GASNIER	Jean-Marie	X			Suppléant	DELAY	Charlotte			X
Titulaire	LEROUX	Jean-Claude		X							
Suppléante	GALLET	Jean-Louis	X								
Suppléante	LECOQ	André		X							
Suppléant	MAUNOURY	Maryvonne		X							

Suppléant(s) avec voix délibérative : aucun

Personnalité(s) invité(e)(s) : M. Slim HANACHI

Secrétaire de séance : Mme Isabelle COURTOIS

Le CODIR est présidé par M. Jean-Philippe MESNIL.

Ordre du jour (ordre modifié)

- Approbation du PV du CODIR du 24 août 2021
- Politique partenaires 2022
- Mise en service de la salle mutualisée
- Point sur les dossiers en cours
- Questions diverses

1- Vérification du quorum et pouvoirs

Le Président constate que le quorum requis n'est pas atteint.
La séance est maintenue mais ne fera l'objet d'aucune délibération.

2- Validation du PV du CODIR du 08 juin 2021

Décision du CODIR
Pas de délibération faute de quorum

3- Politique partenaire 2022

- Cf. support de présentation.

Concernant les ateliers / formations :

Il est spécifié que l'opération a été testée cette année avec un succès mitigé, sans doute en grande partie à cause du contexte covid obligeant à les proposer en format visioconférence.

Concernant la carte « Privilèges » :

Le système initialement souhaité d'avantages homogènes chez les commerçants est difficile à mettre en place au regard des dispositifs existants déjà chez certains établissements et de leurs particularités.

La question se pose des modalités d'édition de la carte (nominatif ou par établissement). Les membres du CODIR estiment qu'une diffusion à raison d'une carte par établissement peut être un bon point de départ.

Mme Bisson expose toutefois que les eductours constituaient un moment privilégié pour les partenaires.

M. Hanachi répond que les 2 propositions (cartes individuelles et eductour) ne sont pas contradictoires et que l'organisation d'un eductour pourra toujours être de nouveau expérimentée.

Concernant les tarifs d'adhésion partenariale :

La proposition présentée est d'appliquer les tarifs normaux initialement validés en 2020 pour 2021 (sans remise spéciale).

Décision du CODIR
Pas de délibération faute de quorum

4- Mise en service de la salle mutualisée

- Cf. support de présentation.

Il est bien indiqué au CODIR que les conditions d'utilisation et de commercialisation de la salle seront adaptées au fur et à mesure de son utilisation.

Concernant la tarification : elle sera retravaillée en interne et soumise lors du prochain CODIR.

5- Point sur les dossiers en cours

- *Cf. support de présentation.*

Concernant le magazine « Destination Falaise » :

Il a rencontré un grand succès et un très bon accueil. 1000 exemplaires supplémentaires ont été commandés pour être notamment distribués aux hébergeurs.

L'outil sera décliné sous format « Falaise-Suisse Normande » pour le début 2022. Cette action s'inscrit dans une stratégie de promotion avec 3 niveaux de ciblage :

- *Les clients potentiels : à qui il faut donner l'envie de s'intéresser à la destination = brochures-magazine*
- *Les clients en construction de séjour (sur place ou non) : un document intermédiaire plus pratique = le guide touristique 2022*
- *Les clients sur place : une info immédiate très pratique = les Pockets de Falaise et Pont-d'Ouilly*

Concernant « Octobre Rose » :

M. Hanachi met en avant tout l'intérêt de l'accueil du coordinateur UCIA dans les locaux de l'Office depuis 2 ans. La fluidité des échanges et leur régularité permet de faire circuler les informations et collaborer beaucoup plus facilement sur les projets.

Concernant le SADI

M. Hanachi rappelle le rôle central du pôle accueil. Malgré les grandes tendances du numérique et les prévisions de disparition des accueils physiques, force est de constater que l'office reste un point central au cœur de la vie de la cité. Pour les touristes mais également pour les locaux avec un rôle parfois presque social, que les demandes se fassent au comptoir ou au téléphone.

Ce rôle est d'autant plus renforcé par les actions développées en matière de billetterie / inscriptions comme pour la Faires du Vélo ou la Falaisienne.

Les deux aspects, physiques et numériques, sont complémentaires et ont leur utilité, selon les cibles.

Concernant le partenariat avec le Mémorial

Les membres du CODIR saluent cette initiative de partenariat.

M. Mesnil ajoute qu'il s'agit aussi d'un moyen pour les équipes de s'approprier un peu plus l'outil qu'est le Mémorial.

6- Questions diverses

Aucune question diverse.

La date du prochain CODIR est fixée au 13 décembre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15.

Le Président
Jean-Philippe MESNIL

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a horizontal line.